
COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

UN PAS DE PLUS VERS LA QUALITÉ : L'ACRDQ ACCUEILLE FAVORABLEMENT LA CERTIFICATION DES ORGANISMES OEUVRANT DANS LE CHAMP DE LA DÉPENDANCE

Montréal, le 18 juin 2009 – L'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ) est très heureuse d'accueillir le Projet de loi n° 56 déposé par la ministre déléguée aux services sociaux, Lise Thériault, qui modifie la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la certification de certaines ressources offrant de l'hébergement.

Ce projet de loi étend le processus de certification déjà prévu pour les résidences pour personnes âgées aux ressources qui offrent des services en toxicomanie. Il vient encadrer par des critères sociosanitaires et des exigences bien précises, assortis d'un mécanisme de traitement des plaintes, les services offerts par les organismes œuvrant auprès des personnes dépendantes. Pour la directrice générale de l'Association, Lisa Massicotte, il s'agit là d'une excellente nouvelle pour tout le réseau de la dépendance car, avec ces modifications à la loi, le gouvernement apporte des solutions concrètes et fort attendues pour rehausser la barre au regard de la qualité, de la sécurité, de la formation et du respect des personnes particulièrement fragilisées par une problématique de dépendance.

L'offre de service aux personnes aux prises avec des problèmes d'alcool, de drogues ou de jeu a cette particularité d'être à la fois publique et privée. Il s'avère cohérent que l'ensemble des centres et organismes offrant des services aux personnes dépendantes soit soumis à un processus rigoureux et harmonisé d'évaluation pour l'obtention d'un certificat reconnu et délivré par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

L'ACRDQ compte rester vigilante pour s'assurer que les critères sur lesquels se fonde la certification répondent bien au spectre de qualité enchâssé dans la loi tout en couvrant les dimensions de sécurité, de respect et de protection des personnes qui y sont référées, de compétence et de formation du personnel qui y travaille.

L'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec regroupe 21 centres de réadaptation publics et quelques organismes apparentés répartis dans toutes les régions du Québec. Il s'agit du seul réseau provincial de services spécialisés entièrement dédié aux jeunes et aux adultes aux prises avec des problèmes d'alcool, de drogues et de jeu. Au fil des ans, les centres de réadaptation en dépendance ont développé une expertise et des services spécialisés en évaluation, en désintoxication, en réadaptation, en soutien à l'entourage et en réinsertion sociale. Au cours d'une année, ce sont plus de 50 000 personnes de tout âge qui ont recours à leurs services. De ce nombre, près de 30 % sont des jeunes de 0 à 24 ans.

– 30 –

Pour renseignements : Lucie Mongrain (ACRDQ)
514 287-9625, poste 109 et 514 887-8672